

# Conseil Municipal du 16 septembre 2008

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M.PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE			X	
M. MALANDRIN	X			
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN		X		M.PERCHE
Mme LEGER	X			
M. FORTIN		X		MME CURDEL
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY		X		M. MALANDRIN
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE		X		M. LOSSON
Mme MORIN	X			

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **MME MORIN**

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JUILLET 2008 :**

Il s'agit du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2008.

**Vote du Conseil Municipal** : Les membres du Conseil Municipal, par 19 voix pour et une abstention, adoptent le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2008.

**2) COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT – JEUDI 24 JUILLET 2008 – COMPTE-RENDU :**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
M. DURECU	X			
M. ORANGE	X			
M. DUFOUR	X			
M. LAURENT	X			
M. METAIS	X			
MME LECLERC		X		
M.CROCHEMORE	X			
<i>SUPPLEANTS :</i>				
<i>M. DEFRANCE</i>				
<i>M. BELLIERE</i>				

**1) Le stationnement à Doudeville :**

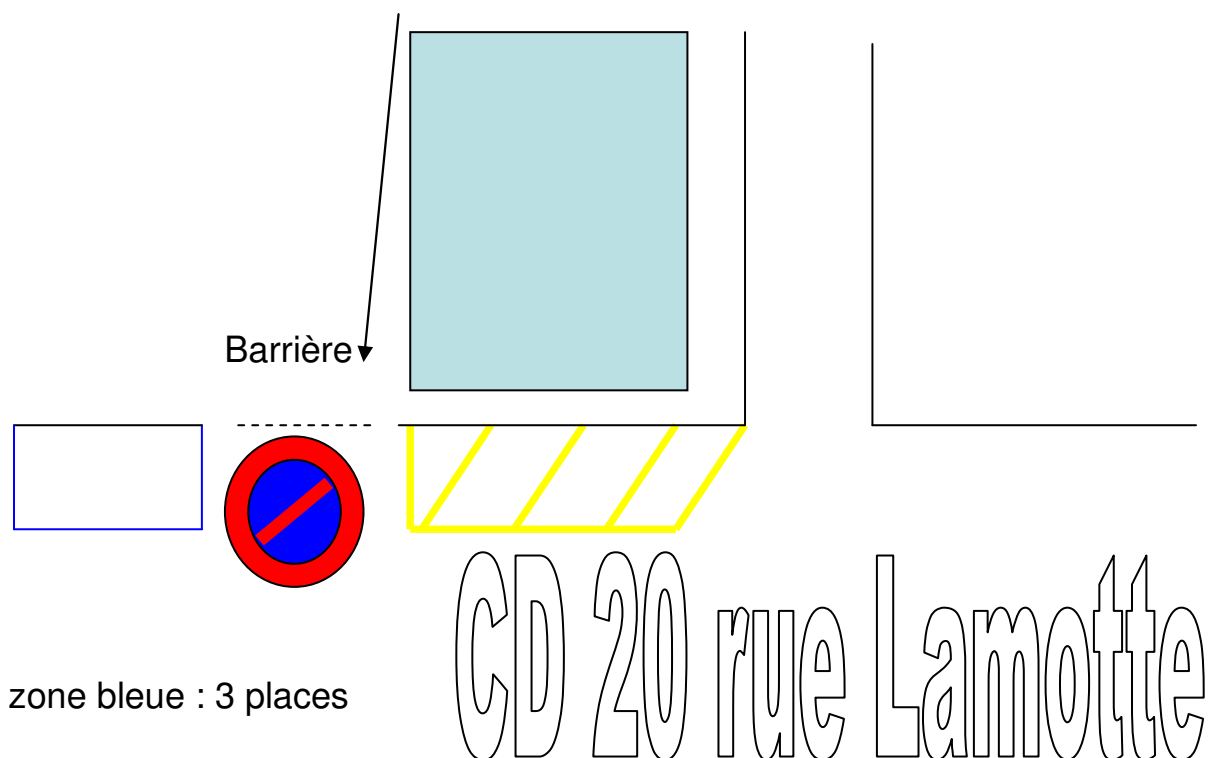
De nombreux véhicules stationnent devant ce magasin sans en avoir l'autorisation (ligne jaune)

Ceci engendre deux problèmes :

- Visibilité au carrefour de la rue Maréchal Villars et de la rue Lamotte (CD20).
- Commercial pour Melle LUCAS. De plus les gens se garent devant sa barrière ce qui l'empêche de sortir de chez elle.

**Proposition de la commission :**

Marquage au sol : zébra – interdiction d'arrêter et de stationner et places zones bleue
---



Mise en place en octobre 2008 si accord du Conseil Municipal.

## 2) La mise en place de la zone bleue :

Après présentation de la délibération du Conseil du 18 octobre 2007, la commission pense que la zone bleue est nécessaire mais pas sur l'ensemble des zones votées par l'ancien Conseil.

Les zones proposées par la commission sont les suivantes :

- Rue Maréchal de Villars
- Place Général De Gaulle
- Rue Carnot jusqu'au vétérinaire
- Rue Pierre Lamotte d'Eole jusqu'au magasin de Melle Lucas

Les zones votées par l'ancien Conseil non retenues par la commission :

- Rue Savoye Rollin
- Rue Jean Varin
- Place Durozey
- Place de L'église.

Mise en place en octobre 2008 si accord du Conseil Municipal.

**Suite aux débats de l'assemblée sur ce sujet, M. DURECU pense que ce projet doit être soumis au nouveau Conseil Municipal : doit-on mettre en place cette zone bleue et quelles zones seront concernées ?**

**Il serait souhaitable de demander aux commerçants, lors de la réunion prévue pour la mise en place de la zone bleue, de se garer sur le parking du Mont Criquet.**

**Modalité de mise en place :**

Il serait souhaitable de réunir les commerçants doudevillais pour les interroger sur l'opportunité de cette création de zones bleues à Doudeville.

Signalisation de la zone bleue : marquage au sol.

**M. BARRE souligne que les commerçants souhaitaient des places réservées.**

**3) La circulation rue Cacheleu :**

Après avoir constaté que le stationnement alterné n'était pas concluant pour la circulation, la Commission propose de faire un essai de stationnement unilatéral côté droit ( axes Doudeville / Héricourt en Caux).

**MME LECLERC souhaiterait que l'essai porte sur une durée assez longue pour être probant.**

**M. MALANDRIN exprime sa crainte pour ce système qui lui semble poser des problèmes de sécurité (augmentation de la vitesse des véhicules) et une gêne pour les commerçants.**

**Pour M. BARRE, ce système impose aux personnes de traverser la rue pour se rendre chez le boulanger. De plus, la circulation des véhicules ne sera plus ralentie.**

**MME CURDEL propose de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/heure.**

**Pour M. DUFOUR, il faut essayer de retenir la solution la moins mauvaise.**

**M. METAIS propose que les propositions d'aménagement de la rue Cacheleu soient débattues lors d'une réunion avec les commerçants, à l'instar de la zone bleue.**

**M. DURECU pense que malheureusement il y aura autant d'avis proposés que de personnes interrogées sur ce sujet.**

Le choix de ce côté se justifie par le fait qu'il permet aux usagers qui sortent des impasses, de sortir plus facilement.

Si cette solution n'est pas concluante un deuxième essai serait fait : stationnement unilatéral alterné.

**Modalités de mise en place :**

Date : au plus vite après la délibération du Conseil Municipal.

Marquage au sol à matérialiser et effacer les places existantes.

Panneau provisoire pendant la période d'essai.

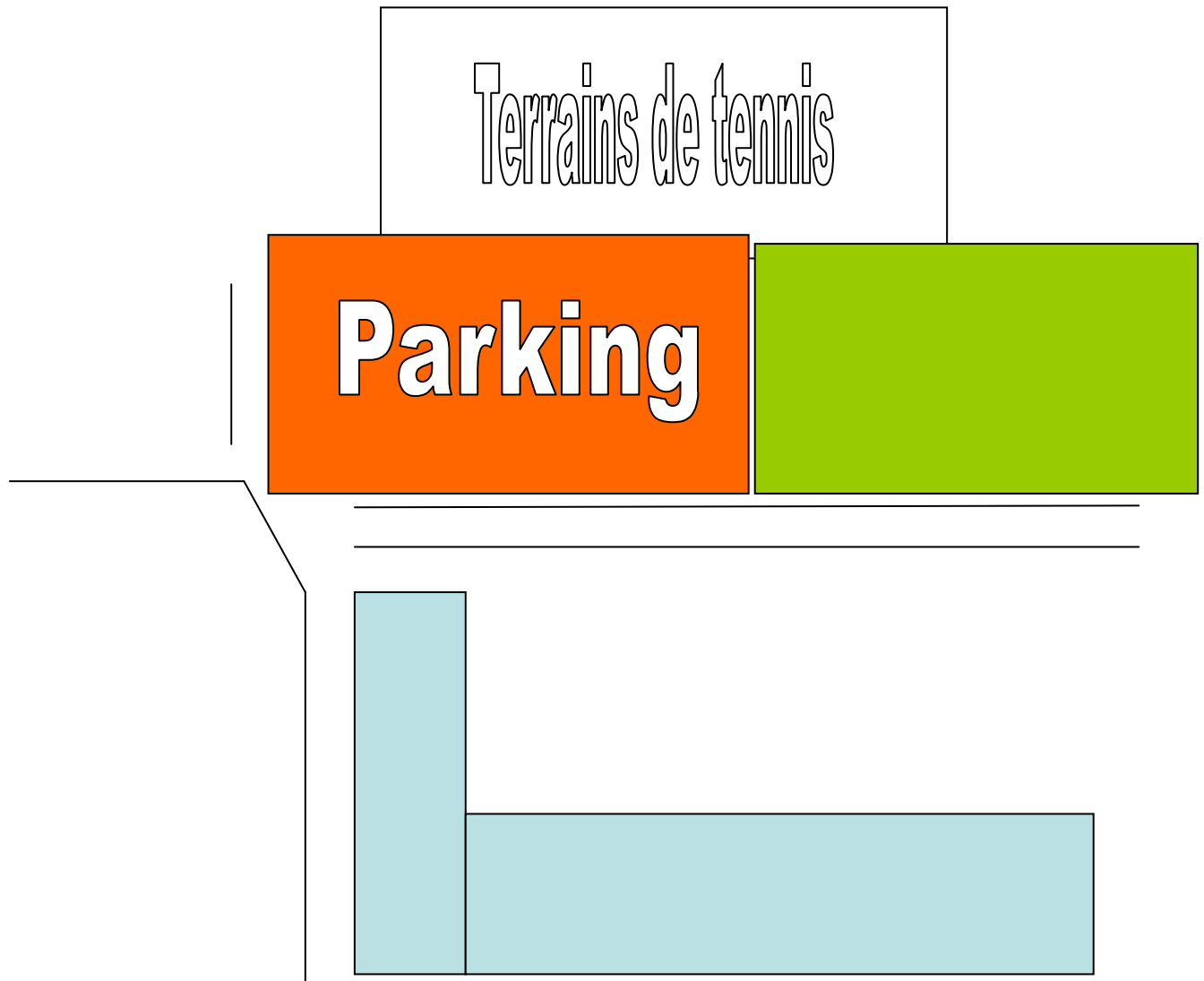
Pas de ralentisseur afin d'éviter le bruit des bennes en période de betteraves.

La Commission pense que le « stop » suffira.

#### 4) Le stationnement aux abords des écoles :

Suite à la remarque des parents d'élèves sur le stationnement aux abords des écoles primaire et maternelle, nous avons réfléchi sur une solution permettant de faciliter le stationnement aux heures de pointes.

**Proposition de la commission :** mise en place d'un parking devant l'école comme sur plan ci-dessous.



**Modalités :** 2009, si accord du Conseil Municipal.

Parking en gravelle sans marquage au sol.

**M. ORANGE** précise que ce parking sera réservé en priorité aux instituteurs puis aux autres véhicules.

**M. MALANDRIN** informe les membres du Conseil Municipal que le parking existant n'est déjà pas utilisé par les instituteurs, qui continuent à se garer le long du trottoir de la rue Augustin Lemerrier, en face de l'école primaire.

**M. LOSSON précise que les instituteurs se garent bien sur ce parking et que son aggrandissement sera bénéfique pour améliorer le stationnement aux abords de l'école primaire.**

### **5) Questions diverses**

- Achat d'un tondo-broyeur pour les accotements du CD20 et l'entretien de la STEP.
- Mise en place d'un banc devant le cimetière (enlevé suite à l'accident).
- Mise en place d'un banc impasse de l'église.
- Mise en place d'un parking à vélos en centre-ville (près du crédit agricole)

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour, 7 abstentions et 3 voix contre :**

- **Décident de faire un point d'actualité avec les commerçants, concernant la mise en place de la zone bleue.**
- **De mettre à l'essai le dispositif proposé par les membres de la Commission, en ce qui concerne la circulation et le stationnement de la rue Cacheleu.**

### **3) COMMISSION SCOLAIRE DU 26 AOUT 2008 – COMPTE RENDU :**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU		X		
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
MME LEGER	X			
M. FORTIN			X	
MME CURDEL			X	
MME MORIN		X		
MME DUROZEY (suppléante)				
MME LECLERC (suppléante)				

**Invitée présente : Mme TONNERRE**

## 1- Mise en place d'une garderie du matin à l'école maternelle R. MENSIRE

- Mise en place de la garderie du matin, dès le jeudi 04 septembre.
- Les inscriptions et règlements seront assurés par C. ROUGEOLLE.
- La garderie est confiée à C. SURPLIE et C. MAURY.
- Une communication sur la mise en place de ce service a été relayée par la presse dès le début des vacances et avant la rentrée scolaire
- Le lieu de la garderie serait la bibliothèque de l'école maternelle (s'il n'y a pas d'ouverture de classe supplémentaire)
- Mme TONNERRE demande un budget supplémentaire pour couvrir les dépenses inhérentes aux frais de matériels générés par la garderie. Cette somme pourrait être comprise dans la dotation globale de l'école.
- **M. LOSSON précise que trois enfants sont inscrits à la garderie du matin et qu'une note d'information va être déposée dans les cahiers des enfants de la maternelle.**

## 2- Impact de l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle

- Au jour de la Commission scolaire : 145 inscrits (154 élèves à atteindre pour déclencher l'ouverture)
- Le choix de la salle de classe reste à effectuer entre la bibliothèque et le dortoir.
- Le renouvellement des bureaux de la classe de Mme DEFRANCE devrait intervenir pour la deuxième semaine de septembre.
- **M. LOSSON précise qu'au jour de la rentrée scolaire, 146 élèves étaient présents.**

## 3- Impact de la suppression des cours le samedi matin et de l'installation d'un soutien scolaire

- Des courriers notifiant les difficultés de mise en œuvre de cette réorganisation ont été envoyés à M. le Député, Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale et à M. le Président du SIVOSS. M. le Député nous a répondu qu'il transmettait notre correspondance à M. le Ministre de l'éducation nationale.
- Mme MARTIN nous a fait savoir que cette réorganisation n'aurait pas d'impact sur le fonctionnement de l'école primaire, sachant qu'il y a déjà deux services de restauration pour les élèves de primaires.
- **M. LOSSON ajoute que nous avons reçu une réponse de Monsieur le Député, qui a transmis notre correspondance à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.**

## 4- Questions diverses

- Mme MARTIN remercie la Municipalité pour les travaux de peinture effectués à l'école BRETON (escaliers et bureau de la directrice).

- Restaurant scolaire : mise en place de deux services de restauration pour la maternelle (de 12h10 à 12h45 et de 12h45 à 13h20).
- Révision du prix du repas au 1<sup>er</sup> octobre 2008

Année	2005 / 2006	Augmentation	2006 / 2007	Augmentation	2007 / 2008	Augmentation	2008 / 2009
Prix du repas	4 € 31	2 % 94	4 € 44	5 % 53	4 € 70	2 % 39	4 € 81
Participation commune	1 € 20	0%	1 € 20	0%	1 € 20	2 % 39	1 € 23
Charge famille	3 € 11	4 % 20	3 € 24	7 % 43	3 € 50	2 % 39	3 € 58

- Effectuer un recensement auprès des parents concernant leurs revenus et le nombre d'enfants à leur charge pour mettre en place une nouvelle grille de tarifs pour le restaurant scolaire.
- Se renseigner auprès de la diététicienne de la société ANSAMBLE, au sujet des enfants qui déjeuneront au 2<sup>ème</sup> service (possibilité d'un goûter en matinée). **MME MORIN précise que ce goûter a été mis en place à l'école maternelle.**
- Voir pour effectuer un roulement de personnel concernant la surveillance du restaurant scolaire et de la cour de récréation, sur le temps du midi.

#### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

**MME CURDEL regrette que les enfants de maternelle n'aient pas assez de temps pour déjeuner au restaurant scolaire, du fait de l'instauration des deux services de restauration pour palier à la mise en place du soutien scolaire.**

**M. JOBBIN propose de retenir le mercredi matin pour le soutien scolaire.**

**M. LOSSON précise qu'en l'absence de transport le mercredi et samedi matin, le soutien scolaire ne peut s'effectuer que pendant les quatre jours d'école.**

**M. LOSSON ajoute que la mise en place du soutien scolaire mobilise les deux enseignants qui effectuaient auparavant la surveillance au restaurant scolaire. Pour palier à ces absences, il a été évoqué de demander à Mme LEROUY, de la R.P.A, d'effectuer la surveillance des enfants et le ménage au restaurant scolaire, sur le temps du midi.**

**En ce qui concerne l'augmentation du prix du repas au restaurant scolaire, M. LOSSON précise que cette augmentation a été répercutée, pour la première fois depuis la mise en place du restaurant scolaire, autant sur le prix supporté par les familles que sur la participation de la Commune.**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte-rendu de la Commission Scolaire du 26 août 2008.**

#### **4) CLOS MASURE DE BLOSSEVILLE :**

Nous avons reçu une correspondance de la Mairie de Blosseville sur Mer nous demandant de délibérer sur la vente du clos masure de Blosseville à cette même Commune. En effet, le Conseil municipal de Blosseville, à l'unanimité des votants, sollicite de notre municipalité une délibération pour une acquisition du Clos Masure par la Commune de Blosseville, sur l'estimation faite par les domaines.

Une copie de cette correspondance est annexée à l'ordre du jour.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. MALANDRIN précise qu'un liquidateur avait été nommé pour dissoudre le SIVOM du Caux Maritime et se demande si cette démarche de la Commune de Blosseville est réglementaire.**

**M. DURECU propose de reprendre contact avec M. le Maire de Blosseville pour étudier sa demande.**

#### **5) COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Correspondances du club de l'amitié et du Comité des fêtes de Vautuit pour remercier la Municipalité du versement de leur subvention
- Correspondance de la Poste
- Correspondance de M. et Mme ZAM NAKAMURA (chambres d'hôtes)

#### **6) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS – JEUDI 04 SEPTEMBRE 2008 :**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<b>M. DURECU</b>	X			
<b>M. JOBBIN</b>	X			
<b>M. ORANGE</b>	X			
<b>M. GEMEY</b>	X			
<b>M. MALANDRIN</b>	X			
<b>Mme LEGER</b>	X			
<b>M. BELLIERE</b>	X			
<b>M. MOGIS (suppléant)</b>				
<b>M. DEFRANCE (suppléant)</b>				

**Invité présent : Laurent TABESSE**

## 1) Tarifs 2008/2009 de l'Ecole de Musique :

Laurent TABESSE informe les membres de la Commission que 2/3 des élèves se sont d'ores et déjà réinscrits pour l'année scolaire 2008/2009.

Les dates d'inscription ont été fixées les 10, 11, 17 et 18 septembre 2008.

Nombre d'élèves inscrits en 2007/2008, pour les cours d'instruments :

- Trompette : 11
- Guitare : 11
- Percussion : 7
- Flûte traversière : 7
- Saxophone : 5
- Hautbois : 6
- Clarinette : 7
- Trombone : 1
- Piano : 8
  
- Solfège seul : 2

61 élèves inscrits en 2007/2008 :  
- 15 élèves doudevillais  
- 46 extérieurs, dont 17 hors Communauté de Communes

M. JOBBIN propose aux membres de la Commission de conserver les mêmes tarifs que l'année précédente.

Les membres de la Commission s'accordent sur cette proposition.

### TARIFS 2008-2009

#### TARIFS IDENTIQUES A L'ANNEE DERNIERE

Nombre d'enfants	Enseignement dispensé	Tarifs en Euros <b>DOUDEVILLE</b>	Tarifs en Euros <b>HORS DOUDEVILLE</b>
<b>1</b>	<b>Solfège ou éveil musical</b>	<b>135.00</b>	<b>200.00</b>
<b>1</b>	<b>Solfège instrument</b>	<b>200.00</b>	<b>250.00</b>
<b>1</b>	<b>Cours de Djembé</b>	<b>150.00</b>	<b>200.00</b>
<b>1</b>	<b>Cours de piano</b>	<b>450.00</b>	<b>550.00</b>
<b>1</b>	<b>Cours de guitare</b>	<b>450.00</b>	<b>550.00</b>

Pour les enfants qui ne participent pas à l'Harmonie, pour le solfège et instrument, quel que soit le nombre d'enfants inscrits, le tarif est de 430.00 euros.

Remise de 50 % pour la cotisation du troisième enfant doudevillais, inscrit la même année.

Gratuité de l'enseignement accordée pour le quatrième enfant inscrit la même année.

M. DURECU rappelle qu'il a officiellement saisi le Président de la Communauté de Communes sur l'avenir de l'Ecole de Musique. S'il considère qu'à terme un transfert est souhaitable, il ne pourra se réaliser au mieux avant la rentrée scolaire de septembre 2009.

M. JOBBIN se dit favorable à la possibilité de mettre en place le quotient familial dans la grille des tarifs applicables aux familles. Cette mesure permettrait d'ouvrir l'Ecole de Musique à des familles qui ne peuvent s'inscrire actuellement.

Laurent TABESSE rappelle aux membres de la Commission que tous les cours d'instruments sont individuels.

Laurent TABESSE demande aussi l'intervention des Services Techniques à l'école de Musique : des travaux de remise en état sont nécessaires. De plus, il faudrait des caisses en bois pour transporter les instruments de musique, lors des déplacements (Services Techniques).

M. JOBBIN propose aux membres de la Commission d'attendre la réponse de la Communauté de Communes concernant l'éventuelle reprise de l'Ecole de Musique par cette Collectivité. Si la réponse est négative, la Commission devra étudier d'autres pistes pour réduire le déficit de l'Ecole de Musique.

M. MALANDRIN estime que la Renaissance devra, quel que soit la réponse de la Communauté de Communes, rester communale. M. JOBBIN le rejoint sur cette position, avis partagé par l'ensemble des membres présents.

Laurent TABESSE ajoute qu'il convient de dissocier gestion de l'école de musique et le statut de la renaissance qui ne peut être communal. En tout état de cause, des interventions musicales (hors célébrations officielles) pourraient être possibles dans les Communes de la Communauté de Communes.

## **2) Questions diverses :**

- Le club de Hand Ball présentera une initiation à ce sport, le 13 septembre 2008, de 10h00 à 12h00, place Général de Gaulle.
- Des formations pour les dirigeants sportifs sont organisées par le CDOS. La Commission considère qu'il serait intéressant qu'un stage regroupant l'ensemble des items soit organisé sur l'équivalent d'une demi-journée sur site. M. JOBBIN se propose de contacter le CDOS pour voir la faisabilité. (coût de 300.00 euros environs)

**Séance levée à 20h00.**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. DURECU rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'école de musique a un réel problème d'équilibre financier.**

**M. PERCHE précise que M. MATON, vice-Président de la Communauté de Communes aux finances, va contacter les Communes concernées par l'école de musique.**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte-rendu de la Commission Jeunesse et Sports du 04 septembre 2008.**

### **7) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2007, la Communauté de Communes a porté modification de ses statuts, relatives à l'extension du périmètre de la zone d'activités du Champ de Courses, reconnues d'intérêt communautaire.

Ces modifications statutaires sont subordonnées à l'accord des organes délibérants des collectivités membres de la Communauté de Communes.

Par délibération du 25 février 2008, le Conseil Municipal a décidé de laisser le soin à la nouvelle municipalité de se prononcer sur la question de cette modification statutaire.

Le projet de modification des statuts ainsi que la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2008 sont annexés à l'ordre du jour.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. PERCHE précise que la Communauté de Communes a reçu plusieurs demandes d'implantation d'entreprises sur la zone d'activités du Champ de Courses.**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent la modification des statuts de la Communauté de Communes relative à l'extension du périmètre de la zone d'activités du Champ de Courses, reconnue d'intérêt communautaire.**

### **8) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 02 SEPTEMBRE 2008 – TELETHON 2008 :**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<b>M. DURECU</b>		X		
<b>M. MOGIS</b>	X			
<b>M. GEMEY</b>	X			
<b>M. DUFOUR</b>	X			
<b>M. BARRE</b>			X	

<b>M. BELLIERE</b>	<b>X</b>			
<b>Mme MORIN</b>		<b>X</b>		
<b>M. LOSSON (Suppléant)</b>				
<b>M. MALANDRIN (Suppléant)</b>				

**Etaient présents :** M. DEHAYS, coordinateur TELETHON  
Mme GUEDIN

**Associations représentées :**

- QUILT EN CAUX
- AFN
- PIGEON CLUB
- USD
- LES COUREURS DU LIN
- JUDO CLUB
- COMITE DES FETES DE VAUTUIT

**Associations excusées :**

- LA CROIX ROUGE
- HANDBALL

M. DEHAYS présente le Téléthon et informe le public des dernières avancées médicales dans ce domaine.

M. DEHAYS informe le public que 80 % des sommes récoltées lors du Téléthon sont dédiées à la recherche médicale et à l'aide aux familles.

En 2007, 106 % des promesses de dons ont été versées à l'association du Téléthon.

**Les actions envisagées :**

- Vente d'articles Téléthon pour les enfants, le 06 décembre 2008
- Vente de ballons dans les écoles (se rapprocher des Directrices pour l'organisation)
- Atelier et vente d'articles par Quilt en Caux
- Repas organisé par le Comité des fêtes de Vautuit
- Lavage de voitures par les Coureurs du Lin
- Tournoi de football organisé par l'USD

Un jeu Téléthon va être offert à l'école primaire BRETON ainsi qu'à l'école Sainte Marie.

Une prochaine réunion est fixée au 14 octobre prochain à 20h00, à la salle du Mont Criquet.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte-rendu de la Commission Vie Associative du 02 septembre 2008.

### **9) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 03 SEPTEMBRE 2008 :**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	SUPPLEANTS DE
M. DURECU	X			
M. PERCHE	X			
M. CROCHEMORE	X			
MME FICET	X			
M. LAURENT		X		
M. DEFRANCE			X	
M. FORTIN	X			

#### **1) Vente de propriétés et de terrains communaux :**

M. PERCHE informe les membres de la commission de la demande d'estimation des biens suivants auprès du service des domaines, dans la possibilité de les mettre en vente:

- cadastré AC 236 sis voie communale n°20 (derrière la caserne des pompiers)
- cadastré AC 86 sis rue Colonel Person (dernier terrain du lotissement « Clos des Mottes »)
- cadastré AE 146 sis 7 rue de la Mare (ancienne caserne des pompiers)

De plus, il tient à préciser que la vente des terrains du Bois Baucher va être relancée auprès de l'agence immobilière de Doudeville pour les lots 3, 11 et 16.

#### **2) Révision du POS - Bosc Malterre :**

M. PERCHE indique que pour agrandir les zones à urbaniser de la Commune afin d'implanter des activités commerciales sur la zone d'activités du Champ de courses, il faut commencer une procédure de révision du POS.

(Voir plan pour détermination du zonage)

La commission donne son accord pour entamer cette procédure.

**Mme CURDEL et M. BARRE s'inquiètent du devenir de l'actuel commerce CHAMPION dans l'optique de son déménagement sur la zone d'activités du Champ de**

**courses. M. PERCHE précise qu'une supérette devrait se maintenir dans le centre bourg de Doudeville, en lieu et place de l'actuel magasin Champion.**

**M. MALANDRIN ajoute qu'il faut composer avec Champion pour maintenir une activité commerciale suffisante sur Doudeville, y compris la poissonnerie, rue Maréchal de Villars.**

### **3) Modification du permis d'aménager du lotissement Bois Baucher :**

M. PERCHE informe les membres de la commission des modifications prévues notamment le détachement d'une bande de 3.50 m du lot 16 au lot 15 et de l'ajout d'une bande inconstructible. (voir plan)

De plus, la procédure est entamée avec EUCLYD.

### **4) Budget 2009 – achat terrain:**

M. PERCHE prévient que l'achat du terrain BOULENGER, nécessaire pour les travaux de la station d'épuration, devra être budgéter au compte 211 pour un montant de 17000 euros.

### **5) Questions diverses :**

a) M. PERCHE expose le projet de cession de la mare et de la voirie de la zone d'activités du Champ de courses à la Communauté de communes pour un montant de 1.50 euro.

En effet, cette partie nécessite un entretien régulier et implique un coût élevé pour la Commune alors que la zone d'activités entre dans les compétences de la Communauté de Communes.

La commission donne son accord pour céder la mare et la voirie à la Communauté de Communes pour un montant de 1.50 euro.

**M. MALANDRIN précise que l'ancienne municipalité avait décidé de conserver la voirie et la mare de la zone d'activité du Champ de Courses pour en effectuer au mieux l'entretien. Dans l'optique d'une cession à la Communauté de Communes, celle-ci devra être vigilante quant à la mare qui nécessite un entretien annuel.**

b) Pour information, la participation au raccordement à l'égout s'élève à 2600 euros pour les hameaux (délibération syndicale) et 3000 euros pour le bourg (délibération communale).

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et une contre, acceptent le compte-rendu de la Commission Urbanisme du 03 septembre 2008.**

**10) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ANIMATION  
DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2008 :**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURECU	X			
M. LOSSON	X			
M. PERCHE	X			
M. DUFOUR			X	
M. GEMEY	X			
M. LAURENT			X	
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
Mme MORIN	X			
M. DEFRANCE (suppléant)				
M. CROCHEMORE (suppléant)				

**Etait présente : Corinne LEMASSON**

**1) SITE INTERNET :**

- Nouvelle version du back office du site internet
- Nouvelle présentation du site
- Insertion du compte-rendu des Conseils Municipaux, au retour des délibérations de la Préfecture et après affichage des délibérations en Mairie.
- Nouvelle adresse mail pour le Maire et les Adjoints (nom de domaine : doudeville.fr)
- Il manque encore certaines photographies de Conseillers Municipaux.
- Des courriers seront envoyés aux associations, aux commerçants et artisans, pour mettre à jour les données sur le site.
- Mise en ligne de formulaires administratifs, pour téléchargement.
- Création d'adresses mail pour les services municipaux : Etat civil, urbanisme, services techniques,...
- Intégrer des renseignements et liens sur nos deux villes jumelées.

**2) BULLETTIN MUNICIPAL :**

- Recenser les entreprises susceptibles de mettre un encart publicitaire dans le bulletin municipal, afin d'assurer son financement.

### **Contenu indicatif du bulletin municipal :**

- Mot du maire
- Numéros de téléphone et adresses utiles
- Décisions 2008 du Conseil Municipal
- Agenda 2009 des manifestations
- La bibliothèque
- Les affaires scolaires
- Les commerçants : adresse et numéros de téléphone
- Les nouveaux commerçants
- La Communauté de Communes et les syndicats intercommunaux
- Les nouvelles associations
- Doudeville Animation Jeunesse
- Doudeville Animation
- Le site internet
- La liste des associations doudevillaises
- L'Etat civil : naissances, mariages et décès de l'année
- Faire une « carte d'identité » de la Commune, en utilisant les enquêtes de recensement

Ce bulletin a vocation à devenir un guide pratique de notre Commune, utilisable toute l'année pour trouver tous les renseignements nécessaires aux Doudevillais ainsi qu'aux nouveaux habitants.

Un nouveau format pourrait être envisagé.

### **3) LE QUATRE PAGES DU DERNIER TRIMESTRE :**

Ce bulletin d'informations municipales, dans le même esprit que le premier numéro du mois de mai, pourrait être édité courant octobre.

Sur cette question, un échange franc et serein a permis de clarifier la position des uns et des autres quant au contenu du document.

Un encart dédié aux élus d'opposition ou un ajout de page peut être envisagé.

### **4) PLAN DE LA VILLE :**

Un plan de la ville va être élaboré en partenariat avec la société EMF éditions (groupe « Editions municipales de France »).

Il sera financé par la publicité des commerçants doudevillais et distribué en même temps que le bulletin municipal.

### **5) DEFIBRILLATEUR POUR LA COMMUNE :**

Le Département de la Seine-Maritime va doter chacune des 695 Communes de moins de 3 500 habitants qui le souhaitent, d'un défibrillateur entièrement automatisé.

Notre Commune va en faire la demande et nous allons nous rapprocher des services de secours pour mettre à disposition et utiliser au mieux cet appareil.

**M. MALANDRIN précise qu'un défibrillateur va être installé au Collège et au gymnase. Cette question sera aussi abordée à la prochaine réunion de l'amicale des Maires du Canton, qui se tiendra le vendredi 19 septembre prochain.**

#### **6) QUESTIONS DIVERSES :**

- Randonnée cycliste en hommage à Bourvil, le 18 juillet 2009
- Faire un lien de notre site vers celui du Département de la Seine Maritime pour orienter les personnes intéressées par le covoiturage et ainsi permettre leur mise en relation.
- Faute de crédits budgétaires suffisants, il n'est pas envisageable de lancer la création d'un nouveau logo pour la Ville, avec la société Ehoui.com, prestataire de notre site internet. Par contre, nous allons nous rapprocher d'étudiants en BTS Communication, intéressés par ce projet de stage.
- Nous devons réfléchir sur une nouvelle fréquence des visites de ville : conserver les visites pour les groupes et mettre en place des visites pour les particuliers, sur inscription préalable.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le compte-rendu de la Commission Communication et Animation du lundi 08 septembre 2008.**

#### **11) QUESTIONS DIVERSES :**

**La Commission des Finances se réunira le jeudi 25 septembre 2008, à 18h00, à la salle du Conseil, rue Augustin Lemercier.**

**La prochaine réunion du Conseil Municipal suivra, le 29 septembre 2008 à 18h30, à la salle du Mont Criquet.**

**La réception des travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville aura lieu le jeudi 18 septembre 2008 : la Commission des Travaux est invitée à cette occasion.**

**M. BARRE informe les membres du Conseil Municipal de dépôts de poubelles intempestifs sur Doudeville et plus particulièrement rue Auguste Cavé.**

**M. MALANDRIN intervient sur les dépôts de poubelles du KEBBAB nouvellement installé à Doudeville : ce commerce ne respecte pas les jours et heures de dépôts des ordures ménagères. De plus, une table de repas est constamment installée sur le trottoir en face du KEBBAB, empêchant les piétons d'emprunter ce trottoir.**

**M. DURECU précise qu'il a téléphoné au gérant de ce commerce et envoyé une correspondance pour lui confirmer les nuisances occasionnées par ces dépôts d'ordures et lui demandant de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour remédier à cet état.**

**De plus, M. GEMEY intervient aussi sur la publicité faite par ce commerce, par installation d'un panneau sur l'espace vert communal, au carrefour. M. GEMEY prévient d'une dérive possible de la publicité sauvage sur Doudeville.**

**M. DURECU prend acte de cette remarque.**

**M. LAURENT informe les membres du Conseil qu'une accumulation de terre à la décharge de Vautuit risque d'empêcher l'écoulement naturel des eaux de pluie et, qu'en cas de fortes précipitations, l'eau pourrait s'évacuer sur le CD 20.**

**M. DURECU va contacter la société IKOS qui exploite le site, pour déclencher une réunion sur place, se rendre compte de la situation et prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout risque d'inondation sur la route départementale.**

## **12) REMISE D'UN DEFIBRILLATEUR PAR LE DEPARTEMENT :**

Le Département de la Seine-Maritime a voté le 19 juin dernier un dispositif visant à doter les Communes de moins de 3 500 habitants qui le souhaitent, d'un défibrillateur entièrement automatique qui aura vocation à être accessible 24h/24. Cette dotation devrait être opérationnelle au cours du dernier trimestre 2008.

La remise du défibrillateur se fera à l'issue d'un projet communal. Le Département devra ainsi recevoir une demande formalisée, comprenant une copie de la délibération du Conseil Municipal, accompagnée de l'indication du lieu précis d'implantation du défibrillateur et de l'identification d'au minimum deux personnes ayant en charge le suivi de l'action sur votre territoire.

Les défibrillateurs acquis par le Département ayant vocation à être installés dans des lieux publics, sous forme de libre service, seront équipés de boîtiers de sécurité.

La dotation est fixée à un défibrillateur par Commune de Seine-Maritime dont la population est inférieure à 3 500 habitants.

Pour information, le prix estimé de l'ensemble des consommables (piles ou batteries et électrodes) est de l'ordre de 150 à 250 euros T.T.C, dont quelques dizaines d'euros pour les électrodes.

La durée de vie des piles ou batteries est de 4/5 ans, celle des électrodes autour de 2 ans.

## **Avis et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de solliciter le Département pour la fourniture d'un défibrillateur automatique pour notre Commune.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h30.  
La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 29 septembre 2008,  
à 18h30, salle du Mont Criquet.**